



# **Programme d'accompagnement dans le système judiciaire**

Demande de déclaration d'intérêt pour des programmes communautaires



**Table des matières**

**1.0 DÉFINITION DU PROGRAMME..... 3**

**2.0 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES D’ACCOMPAGNEMENT DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE ..... 3**

**3.0 INTRODUCTION..... 4**

**4.0 DESCRIPTION DU PROGRAMME..... 4**

**5.0 COMPOSANTES DU PROGRAMME ..... 5**

**6.0 EXIGENCES DE PRÉPARATION..... 5**

**7.0 INFORMATIONS SUR LA PROPOSITION ..... 6**

**8.0 BUDGET ..... 6**

**9.0 DOCUMENTS REQUIS..... 6**

**10.0 INFORMATIONS SUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS ..... 7**

**ANNEXE A ..... 8**

**ANNEXE B ..... 11**



# Programme d'accompagnement dans le système judiciaire

Demande de déclaration d'intérêt pour des programmes communautaires

## 1.0 DÉFINITION DU PROGRAMME

**Titre :** Programme d'accompagnement dans le système judiciaire

**Emplacements :** Collectivités des TNO (trois collectivités à l'extérieur de Yellowknife)

**Division responsable du programme :** Division de la justice communautaire et du maintien de l'ordre du ministère de la Justice

## 2.0 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Le ministère de la Justice reconnaît que les concepts autochtones de la justice sont enracinés dans la guérison, le bien-être, l'équilibre et la communauté ainsi que le bien-être individuel et collectif. Grâce à la création du Programme d'accompagnement dans le système judiciaire, le ministère cherche à réduire considérablement la représentation disproportionnée des Autochtones ayant des démêlés avec la justice en multipliant les projets et les initiatives judiciaires conçus et mis en œuvre pour les Autochtones par les communautés et les organisations autochtones.

Une grande partie des programmes judiciaires actuels destinés aux contrevenants des TNO sont ordonnés par les tribunaux et fondés sur la conformité. L'objectif du Programme d'accompagnement dans le système judiciaire est d'élaborer et d'établir des services adaptés à la culture pour soutenir les processus judiciaires qui favorisent la réadaptation, la gestion des dossiers, l'orientation dans le système et la guérison des Autochtones. Cet objectif sera atteint en mettant en place de nouveaux processus de collaboration entre les institutions judiciaires, les partenaires communautaires et les Autochtones ayant des démêlés avec la justice.

Le Programme d'accompagnement dans le système judiciaire vise à établir des partenariats avec les collectivités ténoises pour élaborer et mettre en œuvre trois programmes d'accompagnement sur une base volontaire axés sur le client, ainsi que des programmes de gestion des cas, afin de réduire les taux élevés de récidive et de non-respect des conditions de mise en liberté sous caution des Autochtones ayant des démêlés avec la justice dans les collectivités situées à l'extérieur de Yellowknife.



### **3.0 INTRODUCTION**

Le ministère de la Justice sollicite les déclarations d'intérêt de la part d'organisations communautaires et autochtones possédant l'expérience nécessaire pour créer des postes d'accompagnateur dans le système judiciaire à l'échelle communautaire et ayant la volonté de le faire. Ces postes permettront de renforcer officiellement la coordination du système avec les institutions judiciaires pour aider les clients autochtones ayant des démêlés avec le système judiciaire.

### **4.0 DESCRIPTION DU PROGRAMME**

C'est la Division des programmes de justice communautaire et du maintien de l'ordre qui gère le Programme d'accompagnement dans le système judiciaire et les postes qui y sont liés. Ce programme permet d'augmenter le nombre de services de soutien et d'aiguillage holistiques et adaptés à la culture autochtone, et de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les déterminants sociaux ou tout autre facteur qui accentuent les démêlés des personnes autochtones avec la justice. Parmi ces facteurs, on peut citer le fait d'être autochtone, l'itinérance, la dépendance, le recours aux services à l'enfance et à la famille, l'exploitation sexuelle et l'appartenance à un groupe criminel organisé.

Le financement du programme sera accordé à des organisations communautaires et autochtones pour qu'elles aident les personnes remises en liberté par le système de justice pénale à s'orienter dans le système et à gérer leurs dossiers. Pour participer au programme, les clients devront y être dirigés. Les accompagnateurs pourront intervenir à n'importe quelle étape des services judiciaires : en prévention, avant l'inculpation, après l'inculpation, après la condamnation et lors de la réinsertion sociale.

L'accompagnateur pourrait intervenir avant qu'une personne ne soit libérée par le tribunal ou au terme d'une peine d'emprisonnement. Les gestionnaires de cas des services correctionnels et les conseillers en liberté sous caution de l'aide juridique vérifient l'admissibilité et demandent le consentement des clients, et les dirigent ensuite vers le Programme d'accompagnement dans le système judiciaire de leur collectivité.

Le client donne son accord pour participer au programme, et un accompagnateur évalue ses besoins immédiats et à long terme pour élaborer un plan de bien-être. Ces plans visent à promouvoir la réinsertion et la stabilisation du client, et à réduire les accusations, les rencontres avec les tribunaux et l'incarcération lors de la détermination de la peine. Les accompagnateurs travaillent en collaboration avec les services de probation, les administrations locales de la santé, les organismes d'habitation locaux ou le système de prestation de services intégrée.



## 5.0 COMPOSANTES DU PROGRAMME

En partenariat avec le ministère de la Justice et d'autres institutions judiciaires, les fournisseurs du programme devront mettre au point les éléments clés suivants et en assurer le suivi :

- Obtention du consentement du client, vérification de son admissibilité au programme, et élaboration des critères d'admissibilité ainsi que d'un plan de suivi et de gestion de cas.
- Élaboration d'un processus d'aiguillage, et mise en place de partenariats et de relations de travail avec les intervenants du domaine de la justice.
- Rédaction de documents de sensibilisation au programme et partage d'informations avec les partenaires.
- Formation du personnel à la gestion de cas, création de plan pour les clients, et accueil et intégration des accompagnateurs.
- Services de transport pour les clients du programme et bureaux sécurisés et confidentiels où les accompagnateurs pourront rencontrer leurs clients.
- Gestion du budget et production de rapports financiers.

## 6.0 EXIGENCES DE PRÉPARATION

Les organisations communautaires doivent prouver qu'elles ont la capacité et les ressources nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour un programme d'accompagnement dans le système judiciaire qui répond aux besoins de la population visée. Les organisations qui fournissent le programme et qui demandent un financement devront montrer qu'elles répondent aux exigences suivantes concernant leur état de préparation :

- Offrir le programme dans une collectivité qui se trouve à l'extérieur de Yellowknife et qui est reliée au réseau routier.
- Posséder de trois à cinq ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes d'accompagnement similaires dans le système judiciaire, notamment : soutien à la sensibilisation et à la gestion mobile des cas, soutien par les pairs, défense des intérêts des clients et aide à l'orientation, aide au logement et aide au revenu.
- Posséder de l'expérience dans la mise en œuvre de programmes et de services pour des clients confrontés à de nombreux obstacles ou ayant des besoins complexes.
- Avoir un modèle de prestation de services clairement défini qui intègre l'utilisation des partenariats et des soutiens existants.
- Définir clairement les capacités du programme et en dotation de personnel.
- Avoir la capacité à fournir des services de transport (permis de conduire de classe 5) pour permettre aux clients d'obtenir de l'aide au logement, au revenu et à l'emploi ainsi qu'à s'orienter dans le système judiciaire.



- Avoir établi des relations de travail avec les ministères, la GRC et les représentants de la justice pénale.
- Être disposé à recourir à des pratiques de prestation de services intégrés et de systèmes de production de rapports infonuagiques.
- Avoir la capacité à fournir des rapports annuels, à faire le suivi des données et à faire part des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme pour y apporter des améliorations.

## 7.0 INFORMATIONS SUR LA PROPOSITION

- Décrire votre organisation, son mandat et la collectivité où les services sont fournis, et mentionner le nombre d'années d'activité.
- Décrire l'expérience de votre organisation à fournir des services de première ligne, à gérer des cas ou à apporter un soutien à l'orientation de client dans un système et à travailler avec des organisations partenaires qui ont des activités en lien avec le système judiciaire.
- Indiquer et décrire les partenariats que vous établirez avec les représentants du système judiciaire et de la GRC ainsi que les fonctionnaires de la Cour de votre collectivité pour mettre en œuvre le programme et soutenir votre organisation sur le plan organisationnel.
- Indiquer et décrire les partenariats que vous établirez avec les dirigeants, les associés et les représentants ministériels de votre collectivité pour mettre en œuvre le programme et soutenir votre organisation sur le plan organisationnel.
- Posséder de l'expérience en formation du personnel et avoir la capacité à mettre en œuvre un programme.

## 8.0 BUDGET

Le budget du programme, dont le financement de chaque poste d'accompagnateur, s'élève à 175 000 \$ par an. Les organisations qui fournissent le programme devront établir un budget global, notamment :

- Rémunération et avantages sociaux de l'accompagnateur
- Coûts liés à l'espace de bureau
- Tenue de livres
- Matériel requis pour l'animation
- Assurance responsabilité
- Documents sur le programme, et aides et ressources pour les clients
- Frais de déplacement

## 9.0 DOCUMENTS REQUIS

Pour soumettre votre déclaration d'intérêt, veuillez envoyer les documents suivants :

- Formulaire de demande pour le Programme d'accompagnement dans le système



- judiciaire (annexe A)
- Budget proposé
  - Lettres de recommandation (deux lettres)
  - Preuve d'assurance
  - Confirmation de la couverture par la CSTIT
  - Lettre du registraire des sociétés confirmant que votre organisation est en règle

## 10.0 INFORMATIONS SUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Envoyez votre déclaration d'intérêt au plus tard le **vendredi 10 janvier 2025, à midi.**

Veillez faire parvenir votre demande à :

Justice communautaire et maintien de l'ordre

Ministère de la Justice  
Palais de justice, 5<sup>e</sup> étage  
C. P. 1320

Yellowknife NT X1A 2L9  
Courriel : [cait\\_ross@gov.nt.ca](mailto:cait_ross@gov.nt.ca)



## ANNEXE A

<b>Nom de l'organisation :</b>	
<b>Collectivité :</b>	
<b>Personne-ressource principale du programme :</b>	
<b>Date :</b>	

<b>Historique de l'organisation</b> (Veuillez décrire l'histoire et le mandat de votre organisation, mentionner le nombre d'années d'activité et expliquer la manière dont elle correspond à l'objectif de la présente déclaration d'intérêt.)

<b>Expérience organisationnelle</b> (Veuillez décrire l'expérience de votre organisation à travailler avec le public, à fournir des services de première ligne, à effectuer du travail de sensibilisation, à assurer la gestion de cas ou à offrir de l'aide à l'orientation dans un système.)
--



**Partenariats**

(Veuillez indiquer et décrire brièvement les partenariats passés ou actuels de votre organisation. Veuillez insister particulièrement sur ceux en lien direct avec le système judiciaire).

**Prestation de services de première ligne**

(Veuillez décrire l'expérience professionnelle ou la formation du personnel de votre organisation en travail de première ligne et la prestation de services tenant compte des traumatismes avec des personnes qui sont confrontées à de multiples obstacles et des difficultés.)



**Expérience en production de rapports**

(Veuillez décrire la capacité de votre organisation à produire des rapports pour les bailleurs de fonds, à effectuer le suivi des données ou à mettre en place des systèmes de gestion de cas.)

**Les demandeurs doivent également présenter un budget provisoire, deux lettres d'appui, une preuve d'assurance, une preuve de couverture de la CSTIT et une lettre du registraire des sociétés confirmant que l'organisation concernée est en règle.**

Si vous croyez que d'autres documents peuvent être pertinents pour le projet, veuillez les joindre à votre demande.

\_\_\_\_\_  
Représentant de l'organisation

\_\_\_\_\_  
Date



**ANNEXE B**

**Budget du Programme d'accompagnement  
dans le système judiciaire**

<b>Nom de l'organisation</b>	
<b>Responsable du projet</b>	
<b>Collectivité</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>N° de téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	

<b>Durée de l'accord</b>	Du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027
<b>Montant total de l'accord de contribution annuel</b>	175 000 \$

<b>Dépenses</b>	<b>Montant proposé</b>
<b>Salaire</b>	\$
<b>Administration</b>	\$
<b>Fournitures de bureau</b>	\$
<b>Déplacements et hébergement</b>	\$
<b>Matériels du programme</b>	\$
<b>Honoraires</b>	\$
<b>Loyer et services publics</b>	\$
<b>Téléphone et Internet</b>	\$
<b>Assurance</b>	\$
<b>Audit</b>	\$
<b>Formation</b>	\$
<b>Total</b>	\$

Signature du chef, du directeur général, du chef de la direction ou du gestionnaire	Date



Nom et titre (en caractères d'imprimerie)